

318 P NP DM121

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

André Van Hyfte

26 mai 2015

Objet : Mémoire concernant le parc éolien de Saint-Cyprien

M. le Ministre,

J'ai demandé au Ministère du Développement Durable d'être lu, il y a une dizaine d'année que le projet éolien était pour s'établir à St-Sébastien et environs, étant producteur agricole et tout à proximité et que le câblage électrique passerait sur ma terre (câblage inter éolienne). Ils m'ont demandé d'accepter une éolienne, j'ai demandé de lire le contrat au complet avant de signer les présentes et j'ai trouvé beaucoup d'anomalie et restrictions et des droits que se sont procurés les promoteurs.

Je me suis opposé au projet, je trouvais scandaleux de ruiner une terre agricole de haute qualité pour construire ces monstres industriels alors que cette source énergétique est très coûteuse. Alors que ces appareils sont mécaniques et demandent beaucoup d'entretien, et gonflent le prix que chaque citoyen paye en électricité, le promoteur de cette époque stipulait qu'après le service de 20 ans, la machine serait détruite, et le béton sur 2 mètre d'épaisseur sera évacué et le tout serait remis à l'agriculture. Les restes du béton resteront dans le sol. Je sais pertinemment bien qu'aucune récolte ne pousse sur du béton. Aussi je trouve inapproprié que lorsque je veux démolir un bâtiment de ferme, je suis obligée d'envoyer le béton à un centre de recyclage. Le béton ne peut être enfoui, donc il y a deux poids, deux mesures.

Certains producteurs agricoles précisaient avoir besoin de ces argents éoliens pour survivre en agriculture alors que 10 ans plus tard, ils sont toujours en agriculture sans éolienne. Ce qui était aussi stipulé que pour quelque raison que ce soit, il fallait passer sur la terre même en dehors de l'enceinte des éoliennes, le promoteur en avait le plein droit. Il en était pareil au sujet des drains (j'ai vécu cela avec la construction de l'autoroute 35).

①

J'entendais au cours de l'audience publique du BAPE, que pour décompacter une terre il faut simplement deux passages de bonne sous-soleuse et le tour est joué. Étant producteur depuis plus de 50 ans d'expérience, et ayant connu plusieurs projets industriels, je peux parler d'un projet que j'ai très bien vécu. En 1995, TransCanada Pipeline a décidé de passer un gazoduc de 50 cm de diamètre en travers de ma terre. Le droit de passage existant, car il y avait déjà un gazoduc de 35 cm de diamètre. Le numéro du lot était 226/227 à Sabrevois. Je n'avais aucun choix, le droit de passage existait déjà. Ce fut une année de pluviométrie très normale. Les travaux ont débuté en juin pour terminer en octobre. Je peux affirmer que c'était un désastre, 10 ans plus tard, le rendement n'était toujours pas au rendez-vous, il est pareil au prolongement de l'autoroute 35 où ils ont exigé un demi hectare pour entreposer temporairement la terre qui a été complètement enlevée. Là aussi le rendement fait vraiment pitié. Compensation zéro.

Étant d'origine belge, ma famille réside toujours là. Le frère de mon épouse réside à plus ou moins 750 mètres d'une éolienne. Le climat belge étant moins chaud que la température québécoise, les climatiseurs sont moins présents dans ce pays et il leur est impossible d'ouvrir une fenêtre en été; le bruit en est insupportable et agit sur le système nerveux, aussi, lorsque les producteurs ont à effectuer des semis, des travaux de précision au laser ou au GPS, ou des traitements de pesticides, ils ont le droit de demander l'arrêt de l'éolienne la plus proche car il y a une déviation (dérive) des pesticides, ce qui endommage la qualité et le danger de vie des résidents.

Il y a quelques années, le scénario a recommencé à St-Valentin, et maintenant la bataille est à St-Cyprien. Où sera la prochaine bataille? J'ai très bien remarqué que KSE ne veut d'éolienne chez eux. À croire qu'au Québec la terre agricole ainsi que l'agriculture n'a plus aucune valeur sauf pour l'industrie.

La question que je me pose : pendant toute la séance du BAPE, je n'ai jamais entendu L'UPA et le ministère de l'agriculture n'a fait que quelques petites interventions de faible importance. Où est le CPTAQ? Je remarque que les producteurs signataires sont des agriculteurs établis depuis plusieurs générations plutôt des gens d'affaire sans âme agricole, sans regard du futur, plutôt ne regardant que les profits générés sans regards aux contraintes.

Je suis agriculteur depuis plus de 50 ans et comme je n'ai pas de diplôme de hautes études, j'ai obtenu un diplôme professionnel et technique agricole à 16 ans, et

2

plus tard j'ai obtenu un diplôme en phytopharmacie à l'Institut des Sciences Agronomiques de Gembloux en Belgique. Ceci pour m'exprimer des réponses ridicules et anti-agronomiques au sujet des compactions et de la disposition des terres d'excavation, une terre agricole est un milieu vivant et pour le remettre en vie, cela prend énormément de temps, voir beaucoup d'années pour retrouver sa vitalité. Aujourd'hui, avec les restrictions du PAEF (Plan Agro-Environnemental en Fertilisation), les routes sont très longues pour y arriver.

J'ai appris durant la séance du BAPE que la centrale de Beauharnois ne fonctionne pas à pleine capacité. Pourquoi faut-il encore construire des éoliennes pour augmenter le prix du kiloWatt alors que Beauharnois a beaucoup de réserve et plus tard le barrage de La Romaine qui commencera son service sous peu, et je ne connais non plus les capacités des autres centrales électriques.

J'ai déjà constaté qu'un pays qui ne peut nourrir sa population est un pays qui meurt, car quand l'estomac grogne, le problème est entier. Le proverbe suivant est toujours d'actualité : « Ne coupe jamais la main qui te nourrit ».

En conclusion, je suis contre ce projet, qui est une nuisance sur tous les points de vue.



André Van Hyfte

3